



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 19 janvier 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Claire Gauthier Larose, décédée le 1^{er} décembre à l'âge de 82 ans;
- Madame Venise Piché, décédée le 9 décembre dernier à l'âge de 56 ans;
- Madame Louisette Guillemette, décédée le 14 décembre dernier à l'âge de 57 ans. Madame Guillemette est la mère de monsieur Pascal Beaugard, contremaître de la division parcs et espaces verts, au Service des travaux publics.

RÉSOLUTION 2016-01-001
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par l'ajout de l'article 12.1 – Mandat aux procureurs – Injonction – Construction et occupation d'un bâtiment sans permis - 2, rue Beth-Halevy.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, aucune question n'a été posée par les citoyens présents.

RÉSOLUTION 2016-01-002
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-002

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1440-002 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable à la zone A 483.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1440-002, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2016-01-003
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-048

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-048 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-2 483, R-1 483-1, P-1 483-2, R-1 483-3, R-1 483-4 et P-1 483-5 à même la zone A 483 et par l'établissement de leurs dispositions particulières.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-048, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2016-01-004
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-047

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-047 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation de la superficie maximale de plancher autorisée dans la zone C-3 319.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-047, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2016-01-005 DÉROGATION MINEURE – 525 À 527, BOULEVARD DE LA GRANDE- ALLÉE – LOT 2 107 132 – ZONE R-2 238 – DOSSIER 1511-DM-278

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé aux 525 à 527, boulevard de la Grande-Allée, lot 2 107 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 238 visant à :

- réduire la marge latérale gauche minimale autorisée entre le bâtiment et la ligne de lot à 5,46 mètres, représentant une dérogation de 0,54 mètre, soit 9 % inférieure à la norme minimale de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- permettre que l'accès aux cases de stationnement puisse contraindre les usagers à déplacer un autre véhicule, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 5,46 mètres la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot.

DE permettre que l'accès aux cases de stationnement puisse contraindre les usagers à déplacer un autre véhicule.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-006 DÉROGATION MINEURE – 149, PLACE CLOUTIER – LOT 2 107 685 – ZONE R-1 210 – 1511-DM-279

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 149, place Cloutier, lot 2 107 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210 visant à :

- réduire la marge arrière minimale autorisée entre le garage détaché et la ligne de lot à 1,9 mètre, représentant une dérogation de 0,1 mètre, soit 5 % inférieure à la norme minimale de 2 mètres prescrite à l'article 99 du Règlement RV-1441 sur le zonage;

- réduire la marge latérale minimale autorisée entre le garage détaché et la ligne de lot à 1,1 mètre, représentant une dérogation de 0,1 mètre, soit 8,3 % inférieure à la norme minimale de 1,2 mètre prescrite à l'article 99 du règlement sur le zonage;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 1,9 mètre la marge arrière entre le garage détaché et la ligne de lot.

D'établir à 1,1 mètre la marge latérale entre le garage détaché et la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-007 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, en remplaçant à la résolution 2015-12-708 le poste budgétaire « 02 110 00 441 » par « 02 110 00 411 ».

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 7 décembre 2015 tels que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-008 RÈGLEMENT RV-1441-040 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-040 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux marges d'une résidence unifamiliale isolée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-009
RÈGLEMENT RV-1441-041 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-041 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones C-2 513-2, R-2 513-3 et P-2 513-4 à même la zone R-3 513-1 et par l'établissement de leurs dispositions particulières.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-010
RÈGLEMENT RV-1441-042 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-042 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 3 novembre 2015, suivant la résolution 2015-11-620;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-042 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait au nombre de logements permis dans la zone R-3 407.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-011
RÈGLEMENT RV-1441-043 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-043 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux matériaux de revêtement extérieur permis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-012
RÈGLEMENT RV-1441-044 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-044 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 3 novembre 2015, suivant la résolution 2015-11-621;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-044 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'emplacement des quais de chargement et de déchargement dans les zones industrielles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-013
RÈGLEMENT RV-1441-045 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-045 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 3 novembre 2015, suivant la résolution 2015-11-622;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-045 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de dispositions particulières à la zone P-3 232.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-014
RÈGLEMENT RV-1441-046 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-046 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 3 novembre 2015, suivant la résolution 2015-11-623;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-046 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage dans les zones industrielles I-3.

Adoptée

AVIS DE MOTION 2016-01-015
RÈGLEMENT RV-1440-002

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1440-002 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable à la zone A 483.

**AVIS DE MOTION 2016-01-016
RÈGLEMENT RV-1441-042**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-042 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait au nombre de logements permis dans la zone R-3 407.

**AVIS DE MOTION 2016-01-017
RÈGLEMENT RV-1441-044**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-044 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'emplacement des quais de chargement et de déchargement dans les zones industrielles.

**AVIS DE MOTION 2016-01-018
RÈGLEMENT RV-1441-045**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-045 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de dispositions particulières à la zone P-3 232.

**AVIS DE MOTION 2016-01-019
RÈGLEMENT RV-1444-004**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1444-004 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

**AVIS DE MOTION 2016-01-020
RÈGLEMENT RV-1593**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1593 prévoyant l'établissement d'une étude de faisabilité d'un procédé de traitement des boues à la station d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

**AVIS DE MOTION 2016-01-021
RÈGLEMENT RV-1594**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente Règlement RV-1594 décrétant des travaux d'éclairage à l'aréna municipal et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2016-01-022
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 19 novembre 2015 au 7 janvier 2016, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-023
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2015 montrant un total des activités de 3 967 483,51 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 694 279,06	
Activités financières d'investissement	440 148,64	
Total des chèques fournisseurs		3 134 427,70
Salaires – Dépenses	1 263 593,56	
Salaires - Déductions	(430 537,75)	
Total des salaires nets		833 055,81
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 967 483,51

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-024
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 décembre 2015, révisée le 17 décembre 2015, montrant un total de 115 907,93 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-025
SOUMISSIONS – ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE D'ARBRES
– CONTRAT 2016-1481**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT sans nacelle (taxes incluses)
Arbo Design inc. 125, rang Ste-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	57 943,26 \$
Service d'arbres nature inc. (9125-1991 Québec Inc.) 115, Gaston-Dumoulin Bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	60 844,77 \$
Novafor Inc. 735, boul. Industriel Bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	61 983,02 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 19 janvier 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière, en formation, en date du 19 janvier 2016.

D'accepter l'offre de Arbo-Design inc. au montant de 57 943,26 \$ (taxes incluses), pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres, contrat 2016-1481, pour la période du 20 janvier au 31 décembre 2016, contrat 2016-1481.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 481 30 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-026
RÈGLEMENT DE DOSSIERS – CARRIÈRE ST-EUSTACHE LTÉE –
CONTESTATION QUANT À LA VALIDITÉ DU DROIT SUR LES
CARRIÈRES ET SABLIERES ET DU FONDS CONSTITUÉ À MÊME CES
SOMMES – DOSSIER P-361**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est impliquée à titre de « mise en cause » aux dossiers judiciairisés suivants :

- Dossier 700-17-006280-092 de la Cour supérieure du Québec - Contestation par Carrière St-Eustache Ltée du droit et du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- Dossier 700-22-024397-118 de la Cour supérieure du Québec - Réclamation par la Ville de Saint-Eustache du droit payable par Carrière St-Eustache Ltée à titre d'exploitante d'un site d'extraction;

ATTENDU que les parties aux dossiers soit, Carrière St-Eustache Ltée, Ville de Saint-Eustache et le Procureur général du Québec ont convenu d'une entente de règlement à l'amiable dont l'issue est une quittance mutuelle, complète et finale en lien avec l'ensemble des pièces et des faits énumérés aux dossiers de litige et stipulant que Carrière St-Eustache Ltée renonce à toute contestation tant, de la validité de la Loi sur les compétences municipales que du Fonds constitué par la Ville de Saint-Eustache puis, de l'entente sur le partage des droits signée avec la Ville de Boisbriand;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'entériner l'entente intervenue entre Carrière St-Eustache Ltée, Ville de Saint-Eustache et le Procureur général du Québec donnant effet au désistement de Carrière St-Eustache Ltée à l'égard de tout élément pouvant la concerner.

D'accepter la production des désistements, chaque partie payant ses frais.

D'entériner l'autorisation donnée à Me Joanne Côté du bureau Prévost Fortin D'Aoust, en date du 8 janvier 2016, à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-027
MANDAT AUX PROCUREURS – INJONCTION - CONSTRUCTION ET
OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SANS PERMIS – 2, RUE BETH-HALEVY
– DOSSIER P-450**

ATTENDU que la corporation Centre communautaire religieux hassidique a demandé un permis de construction pour l'agrandissement du Centre communautaire situé au 2, rue Beth-Halevy;

ATTENDU que les travaux d'amélioration du Centre communautaire ont été débutés, malgré le fait que le permis soit en attente d'émission vu le défaut par la requérante de fournir plusieurs documents;

ATTENDU que les travaux se sont poursuivis malgré l'émission par le Service d'urbanisme d'un avis de cessation de travaux suivi de constats d'infraction;

ATTENDU que les représentants du Centre communautaire ont sollicité l'autorisation du Service de la sécurité incendie de la Ville pour pouvoir utiliser l'immeuble en construction pour la tenue, soit de rassemblements sociaux et/ou d'activités reliées à la vocation du Centre communautaire;

ATTENDU que la Ville est responsable d'assurer la sécurité autant des usagers du bâtiment que du bâtiment lui-même et qu'elle est dans l'impossibilité d'exercer ses obligations en présence d'une construction effectuée sans permis et pour lequel elle ne peut valider son état d'achèvement ni sa conformité au Code de sécurité, adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment et au Code national de prévention des incendies;

ATTENDU que la Ville est dans l'impossibilité d'obtenir une garantie de la part des responsables du Centre communautaire Hassidique à l'effet que les travaux d'agrandissement et de rénovation seront interrompus et qu'aucune occupation des lieux ne sera effectuée pour un rassemblement de personnes;

ATTENDU que la Ville est dans l'obligation d'assurer la sécurité du public;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Alain Longval du bureau Dunton Rainville pour déposer un recours en injonction devant la Cour Supérieure pour enjoindre la propriétaire et les responsables du bâtiment situé au 2, rue Beth-Halevy à Boisbriand de cesser tous travaux d'agrandissement et de rénovation et ce, tant que le permis n'aura pas été émis par le Service d'urbanisme et d'enjoindre ces mêmes personnes de ne pas tenir de rassemblement public ou d'événement social, religieux, ou autre, tant que les locaux et le bâtiment agrandi et rénové n'auront pas reçu toutes les approbations d'occupation requises en vertu de la loi et des règlements de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-028

NOMINATION – PROCUREUR SUBSTITUT À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU la résolution du conseil numéro 2015-11-643, adoptée à la séance du 3 novembre 2015, laquelle désignait Me Robert Déziel de l'étude Dunton Rainville, à titre de procureur substitut à la Cour municipale de Boisbriand;

ATTENDU qu'en raison de la récente nomination de Me Robert Déziel à titre de procureur permanent auprès d'une autre Cour municipale de la région, le poste de procureur substitut à la Cour municipale de Boisbriand est à nouveau vacant;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE nommer Me Steve Cadrin, de l'étude Dufresne, Hébert, Comeau ou à défaut, l'un des membres-avocats de son équipe, à titre de procureur substitut à la Cour municipale de Boisbriand, aux mêmes conditions que celles accordées au procureur substitut démissionnaire.

DE remplacer la nomination faite suivant la résolution 2015-11-643 adoptée le 3 novembre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-029
VENTE D'UN VÉHICULE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le Service des travaux publics à vendre par l'entremise de Les encans Ritchie Bros., le véhicule suivant :

No	Description	No série
C-30	Camion 6 roues Chevrolet 3500, 1993	1GBJC34K3PE171240

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-030
TRAVAILLEUR DE RUE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE reconduire l'entente avec L'Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite entente.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ (non taxable) imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

Adoptée

Remplacée par la
résolution
2016-05-237

RÉSOLUTION 2016-01-031
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – RÉCUPÉRATION DES APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS ET GESTION DES HALOCARBURES

ATTENDU que l'entente relative à la récupération des appareils électroménagers et la gestion des halocarbures avec le Grenier populaire se terminait le 31 décembre 2015;

ATTENDU que « Grenier populaire » est un organisme communautaire à but non lucratif qui se spécialise dans la récupération de meubles et d'appareils électroménagers pour vente à prix modique;

ATTENDU que le Grenier populaire doit respecter les lois gouvernementales pour se départir des halocarbures contaminés selon les normes en vigueur et qu'il offre déjà un service de qualité sur le territoire boisbriannais;

ATTENDU que le Grenier populaire n'a plus la capacité financière pour offrir le même service au même coût;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'entente avec « Grenier populaire » pour la récupération des meubles et des appareils électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, sur le territoire de la ville, pour la période du 20 janvier 2016 au 31 janvier 2017, selon l'option 1 suivante :

		<u>Option 1</u> + taxes applicables
1	Appareils électroménagers incluant la gestion des halocarbures	25 \$ / électro
	Cueillette d'électroménagers	30 \$ / domicile
	Cueillette de meubles	24 \$ / domicile
COÛT ESTIMÉ (1 an)		28 400 \$
2	La Ville mettra à la disposition du Grenier populaire un conteneur pour les meubles non réemployés au garage municipal.	

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec Grenier Populaire consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 40 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-032
PROMESSE D'ACHAT – PARTIE DU LOT 2 108 602 (LOT PROJETÉ
5 828 592) – EMPRISE DE LA RUE LOUIS-DANTIN

ATTENDU qu'une promesse d'achat a été signée le 8 décembre 2015 par le promettant acheteur Monsieur Nicolas Thériault pour la partie du lot 2 108 602 (projeté 5 828 592) faisant partie de l'emprise de rue Louis-Dantin, d'une superficie de 222,1 mètres carrés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la promesse d'achat d'une partie du lot 2 108 602 (projeté 5 828 592) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 222,1 mètres carrés pour un montant total de 5 976,71 \$, soit 26,91\$ le mètre carré.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-033
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA
CULTURE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture à la Ligue navale du Canada, succursale Boisbriand, pour l'organisation d'un événement soulignant le 30^e anniversaire de l'organisme, le 19 novembre 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-034
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES ET DE DENRÉES – FESTIVAL « UN AIR D'ICI ET
D'AILLEURS »

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Claude-Jasmin, lors de la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs », du 4 au 7 juillet 2016.

D'autoriser le Service des loisirs à déposer une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-035
FESTIVAL « UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS » - DEMANDE DE
DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs », du 4 au 7 juillet 2016 au parc Claude-Jasmin.

D'autoriser une dérogation aux dispositions réglementaires contenues au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-036
FÊTE NATIONALE 2016 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser madame Johanne Fortin, adjointe Culture et communautaire au Service des loisirs, à présenter une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et québécois des Laurentides (S.N.Q.) pour l'organisation de la fête nationale 2016 et de l'autoriser à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-037
FÊTE NATIONALE 2016 – CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES ET VENTE DE MARCHANDISE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à vendre de la marchandise et des boissons alcoolisées lors de la fête nationale 2016 qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2016;

D'autoriser le Service des loisirs à obtenir tout permis nécessaire pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-038
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – SOIRÉES ET SPECTACLES À LA MAISON DU
CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE - 5 MARS ET 1^{ER} OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à faire une demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées et denrées lors des soirées de spectacles qui se tiendront à la Maison du citoyen et Place de la culture les 5 mars et 1^{er} octobre 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-039
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – ASSOCIATION DE RINGUETTE – ARÉNA DE
BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'Association de ringuette de Boisbriand à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et servir des boissons alcooliques dans la salle du 1^{er} étage et les gradins des patinoires no 1 et no 2 de l'aréna de Boisbriand lors du Festival de ringuette de Boisbriand du 12 au 14 février 2016.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-040
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 200 \$ à la maison d'accueil pour femmes, Le Mitan, pour l'année 2016;
- B) 400 \$ à la Table de concertation du 3^e âge de la MRC Thérèse-De Blainville pour l'organisation d'un 5 à 7, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

D'imputer les dépenses au poste budgétaires 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-041
ADHÉSION – PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE POUR
L'ANNÉE 2016**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au montant de 700 \$ (plus taxes), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-042
ADHÉSION – ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE – 2016-2017**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'adhésion à l'Association Québec-France au montant de 105 \$ (taxes incluses), pour les années 2016 et 2017.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-043
FC BOISBRIAND – ENGAGEMENT DE REMBOURSEMENT DE LA
DETTE 2012, 2013 ET 2014**

ATTENDU que FC Boisbriand est un organisme sans but lucratif qui est reconnu comme organisme local offrant des activités sportives de soccer à la population de Boisbriand;

ATTENDU que FC Boisbriand a accumulé une dette de 42 984,89 \$ pour des frais engendrés non payés par la clientèle senior, l'équipe semi-pro, les frais de non-résident et pour la location de gymnases pour les années 2012, 2013 et 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, le projet d'entente soumis avec FC Boisbriand visant au remboursement de la dette de 42 984,89 \$ pour les années 2012, 2013 et 2014 ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-044
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2015 montrant un total mensuel 403 479 \$ et un cumulatif de 34 973 152 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-045
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR - REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT
D'ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – AUTO ABSOLUE –
423, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 240

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2610 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Auto Absolue, situé au 423, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-4 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage, telle que détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par Promoshop, reçus en date du 17 novembre 2015.

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2610 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau pour le commerce Auto Absolue, situé au 423, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-4 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage, telle que détaillée plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par Promoshop, reçus en date du 17 novembre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-046
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – FORMPLUS – 571,
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-2 130

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2609 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau communautaire pour l'entreprise FormPlus, située au

571, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone 1-2 130 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Imprimés administratifs FormPlus, reçus en date du 4 novembre 2015.

Cette approbation est conditionnelle au retrait des mots « et intégrateur de documents à contenu variable ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-047
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE 6 LOGEMENTS – 3291 À 3301, AVENUE
MOÏSHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le numéro R-15-CU-2612 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction du bâtiment multifamilial à être implanté aux 3291 à 3301, avenue Moïshe, sur le lot 4 100 926, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 20150317, daté du 26 octobre 2015;
- deux perspectives du bâtiment (avant et arrière), reçues en date du 17 novembre 2015;
- plan d'implantation, préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 2200, daté du 10 novembre 2015;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 5 novembre 2015;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour l'aménagement paysager et à la signature d'une entente avec la municipalité pour l'installation de 3 conteneurs semi-enfouis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-048
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
BÂTIMENT COMMERCIAL – 42, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT
3 005 658 – ZONE C-2 107

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2616 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le bâtiment commercial situé au 42, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à :

- l'ajout de maçonnerie à l'avant du bâtiment et sur le côté latéral droit, afin que le projet respecte le critère a) du paragraphe 1^o de l'article 24 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- au retrait du boîtier d'enseigne existant sur la toiture du bâtiment.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-049
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – INDUSTRIA A15 –
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – LOTS 3 353 457 ET 3 690 451 - ZONE
I-2 481

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2015 portant le no R-15-CU-2615 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet Industria A15 qui sera situé sur le chemin de la Côte Nord, lots 3 353 457 et 3 690 451 dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation, préparé par DKA Architectes, daté du 22 mai 2015 et révisé le 5 novembre 2015 (feuilles A100, A200 et A201).

L'approbation est conditionnelle à :

- l'approbation du Service du génie pour les activités de remblai;
- la signature d'une servitude en faveur de la Ville pour un chemin d'accès d'au moins 6 mètres de largeur vers la rivière aux Chiens;
- l'autorisation, si applicable, du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (présence d'une prairie humide à confirmer).

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-050
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de décembre 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-01-051
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Isabelle Lapointe	Commis de bureau au Service du greffe à compter du 20 janvier 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Anne-Catherine Côté	Responsable au Service des loisirs à compter du 20 janvier 2016, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Gabrielle Couture	Responsable adjointe au Service des loisirs à compter du 18 avril 2016, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Valène Leroux Bousquet	Secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 20 janvier 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Sébastien Leduc	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics, à compter du 20 janvier 2016, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-01-052
MANDAT AU PROCUREUR – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION
LOCALE BOISBRIAND**

ATTENDU que la convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand, échue le 31 décembre 2013 est renouvelée jusqu'au 29 mai 2016;

ATTENDU que les négociations de la prochaine convention collective devront débutées en 2016;

ATTENDU l'offre de service de M^e Ariane Pasquier, avocate chez Bélanger Sauvé avocats, datée du 12 janvier 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE mandater M^e Ariane Pasquier, avocate, de l'étude Bélanger Sauvé avocats pour représenter les intérêts de la Ville, dans le cadre de la négociation de la convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand, pour les années 2016 et suivantes, pour un maximum de 24 500 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 160 00 412.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Meilleurs vœux de bonne année, santé, bonheur;
- Invite les citoyens à participer aux activités de la Ville;
- Matières résiduelles – Beaucoup d'informations diffusées par différents outils de communications – Convaincue qu'on pourra atteindre les objectifs de 2016.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lori Doucet, District Dion

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Invite les citoyens à participer aux activités d'hiver au parc Charbonneau.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Invite les citoyens à faire leur premier paiement du compte de taxes pour l'année 2016 et à retourner les cartons de lecture du compteur d'eau;
- Invite les citoyens à visiter les patinoires extérieures.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Le Centre d'entraide Le Relais a toujours besoin de denrées non périssables et de dons en argent.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Sera présent au parc Charbonneau à la Fête de l'hiver le 30 janvier prochain;
- Bon début d'hiver.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Résultats encourageants au niveau de la récupération et du compostage : Objectif 2015 de 820 tonnes métriques dépassé; plus 848 tonnes métriques ont été détournées des sites d'enfouissement;
- Calendrier des collectes disponible sur le site internet de la Ville;
- Association Québec-France – Invite les jeunes à s'inscrire pour l'été 2016 via le site internet de la Ville.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Invite les citoyens à participer aux activités hivernales organisées par la Ville;
- Encourage les citoyens à continuer le compostage.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Meilleurs vœux de bonne année;
- Invite les citoyens à participer à la Fête de l'hiver;
- Invite également les citoyens à assister à la prochaine séance.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Incite les citoyens à profiter des installations du parc du Domaine Vert;
- Événement survenu à Ouagadougou au Burkina Faso – Propose une motion de condoléances.

**RÉSOLUTION 2016-01-053
MOTION DE CONDOLÉANCES**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir au nom du conseil municipal, de sincères condoléances aux familles victimes des attentats terroristes survenus à Ouagadougou au Burkina Faso, le 15 janvier dernier, dont six (6) travailleurs humanitaires québécois qui ont perdu la vie.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Girard Articles 17 et 24

Monsieur Thibault Article 6f)

RÉSOLUTION 2016-01-054 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 30.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARME, OMA
Greffière

